



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 20 octobre 2026

La Région Sud débloque 5 millions d'euros pour les commerces pillés

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 20 octobre 2026





Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 20 octobre 2026

Ce samedi 17 octobre, de nombreux commerces ont été dégradés. La [Région Sud](#) a donc réactivé son Fonds de solidarité commerces pillés avec une enveloppe initiale de 5M€ pour les commerces touchés.

Ce samedi 17 octobre, les Français se sont mobilisés dans les rues pour dénoncer le coût de la vie et le manque de moyens pour les services publics. À Avignon, ils étaient 1 500 selon la police et la préfecture, 5 000 selon la CGT. Pendant que certains ont manifesté pacifiquement, d'autres en ont profité pour s'attaquer à diverses installations, dont des commerces.

Vitrines brisées, étals saccagés, vols... De nombreux commerçants ont constaté des dégradations. Dès le lendemain, la Région a décidé de réactiver d'urgence son Fonds de solidarité commerces pillés. Ce lundi 20 octobre, [François de Canson, président de la Région récemment élu](#), a dévoilé les premières mesures.

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 20 octobre 2026



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 20 octobre 2026





Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 20 octobre 2026

©Louisiane Lemaire

5M€ pour les commerces touchés

Ainsi, une enveloppe initiale de 5M€ est prévue, avec une aide forfaitaire de 10 000€ par commerce touché. Une mesure qui vise accélérer la reprise d'activité et soutenir les commerces pillés. En parallèle, la Région prévoit aussi des mesures pour aider les communes à remplacer leurs équipements de sécurité dégradés.

« Derrière chaque commerce pillé, il y a des femmes et des hommes qui ont parfois vu le travail de toute une vie détruit en quelques heures, déclare François de Canson. Notre priorité est de leur permettre de repartir au plus vite. Mais rien ne sera durable sans le retour à l'ordre et la garantie que de telles violences ne se reproduiront pas. La Région prendra toute sa part, aux côtés des commerçants et des maires, pour protéger nos centres-villes, leur redonner vie et inciter à consommer local. »

Les commerçant touchés peuvent se renseigner en écrivant à l'adresse relationentrepriseusager@maregionsud.fr ou en appelant le 08 05 80 51 45 (numéro vert).

Le Fonds de solidarité commerces pillés

Créé en 2023, ce Fonds, déployé à l'échelle des six départements de la région, a pour objectif de soutenir les professionnels victimes des émeutes.

Suite aux dégradations survenues le samedi 17 octobre, le Fonds va être « mis en œuvre en partenariat avec les collectivités territoriales et les réseaux consulaires afin de garantir une réponse rapide et coordonnée au plus près du terrain », annonce la Région Sud.